AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2098
FR0004157428-FS0971

19 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OCTO TECHNOLOGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2016, la société anonyme Sycomore Asset Management (14, avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 septembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits vote de la société OCTO TECHNOLOGY et détenir, pour le compte desdits fonds, 395 268 actions OCTO TECHNOLOGY représentant autant de droits de vote, soit 8,30% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions OCTO TECHNOLOGY sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 764 270 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.